

Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

Selon l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), une fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie pour les substances ou mélanges dangereux. Ce produit ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Par conséquent, ce document n'entre pas dans le champ d'application de l'article 31 de REACH et les exigences concernant le contenu de chaque section ne sont pas applicables.

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

ARGOTEC REFRACTARIO

UFI: 5550-80PV-G00F-H2JU

1.2 <u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:</u>

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [] Industriel [X] Professionnelle [X] consommation

Mortier réfractaire

Secteurs d'utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Utilisations déconseillées:

Aucune.Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utiliaations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité specifiées.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

DANOSA GROUP, S.A.

Calle Granja (de la), nº 3 - 28108 Alcobendas - (Madrid) ESPAÑA

Téléphone: 949888210 - Fax: 949 888 223 - www.danosa.com

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

info@danosa.com

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

902 422 452 8:30-17:30 h

Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

ORFILA

- Centres de toxicologie FRANCE:

- · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal Téléphone: +33 140054848
- NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central Téléphone: +33 383225050
- · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
- STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg Téléphone: +33 388373737
- BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode Téléphone: +33 556964080
- · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot Téléphone: +33 472116911
- TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan Téléphone: +33 561777447
- · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. Téléphone: +33 241482121
- MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator Téléphone: +33 491752525
- BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2020/878.S´il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.

2.2 ELEMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

- Mentions de danger:

Aucune.

- Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

- Indications additionelles:

Aucune

- Substances qui contribuent à la classification:

Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'etiquette.

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Non applicable (mélange inorganique).

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MĚLANGES

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

Aucune.

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2025.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 <u>DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:</u>

Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Ce produit n'est pas volatile.Étant donné qu'il s'agit d'un solide, le risque est plutôt bas.S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Oter les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées.Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux.	Ne pas tenter de faire vomir.Mettre en position demiassise et laisser au repos.
PRINCIPALIX SYMPT	ÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:	

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient..

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

5.2

6.2

En cas d'incendie dans l'alentour, touts les agents extincteurs son permis.

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Balayer le produit déversé. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 REFERENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi ll se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

12 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle).

7.3 <u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u>

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÉTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

Non établi

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Non disponible

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Non disponible

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:







Veiller à un nettoyage adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire:

Non applicable.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc.), yous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Non.
•	INOTI.
Lunettes:	Conseillable.Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

Non applicable.



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES: 9.1

Aspect

État physique: Solide Couleur: Gris Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de fusion: Non disponible (mélange).

Point initial d'ébullition: Non applicable.

Inflammabilité:

Point d'éclair: Ininflammable Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non applicable.

Température auto-inflammation: Non applicable (il mantient pas la combustion).

Stabilité

Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les

données).

Valeur pH

pH: Non disponible

Viscosité:

Viscosité cinématique: Non applicable (solide).

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau Non disponible

Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique). Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (produit inorganique).

Volatilité:

Taux d'évaporation: Non applicable.

Densité

2,847* à 20/4°C Densité relative: Relative eau

Densité de vapeur relative: Non applicable (solide).

Caractéristiques des particules

La taille des particules: Non disponible.

- Propriétés explosives:

Non disponible.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:**

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Non volatile: 100,00 * % Poids 1h. 60°C

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025 RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ 10.1 RÉACTIVITÉ: Corrossion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux. - Proprietés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique. STABILITE CHIMIQUE: 10.2 Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES 10.3 Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides. **CONDITIONS A EVITER:** 10.4 Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur. Lumière: Non applicable. - Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. - Pression: Irrélevant. - Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement. MATIÈRES INCOMPATIBLES: 10.5 Conserver à l'écart de agents oxydants, acides. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: 10.6 Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÉGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales

de composants individuels:

Non disponible

Estimations de la toxicité aiguë (ATE)

de composants individuels:

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë.

- Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.		Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respira Non classé	toire: -	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutané Non classé	e: -		Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire gra Non classé	aves: -	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé		-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration:	-	-	11 \ /	GHS/CLP
Non classé				3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE): Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction:

 ${\sf N}$ 'est pas perjudiciable pour la fertilité. ${\sf N}$ 'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

- Exposition à court terme:

Non disponible.

- Exposition prolongée ou répétée:

Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:



>	danosa	ARGOTEC R	REFRACTAF	RIO		
	Building together					
Versior	n: 1 Date	d'émission	: 25/07/20	25	Date d´ir	mpression: 25/07/2025
	Non disponible.					
	AUTRES INFORMATIONS:					
	Non disponible.	<u>10110.</u>				
11.2	INFORMATIONS SUF					
	Propriétés perturbant				W	
	Autres informations:	as de substar	nces aux pr	opriétés de perturbation endocrinienne identifiées	ou en cours d'evaluat	ion.
	Aucune information sup	plémentaire d	lisponible.			
RUBRIQ	UE 12 — INFORMATION					
				paration elle-même n'est disponible. La class		
12.1	TOXICITE:	oyennant la	methode d	e calcul conventionnelle du Règlement (UE)	nº 1272/2008~2022/6	692 (CLP).
12.1	- Toxicité aiguë pour le	e milieu agua	atique			
	Non disponible	<u> </u>	<u> </u>			
	0	- 66 -4 -1				
	- Concentration sans e Non disponible	enet observe	2			
	- Concentration minim	ale avec effe	<u>et observé</u>			
	Non disponible <u>ÉVALUATION DE LA</u>	TOXICITÉ A	ΙΟΙΤΑΙΙΟΙ	IF:		
	Toxicité aquatique			Principaux dangers pour l´environnement aquatiqu	ie	Critère
	- Toxicité aquatique aig Non classé	guë:		n´est pas classé comme produit dangereux avec es organismes aquatiques (compte tenu des donr		r GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
	I Voir classe			ritères de classification ne sont pas remplis).	ices disponibles, les	4.1.0.0.0.0.
	- Toxicité aquatique ch	ronique:		n'est pas classé comme produit dangereux avec		
				our les organismes aquatiques, entraîne des effe compte tenu des données disponibles, les critères		e4.1.3.5.5.4.
				ont pas remplis).		
	CI D // 1 3 5 5 3: Classifi	ication des m	álanges en	fonction de leur toxicité aiguë par la somme des o	composante classés	
				fonction de leur toxicité chronique (à long terme)		posants classés.
40.0	PERSISTANCE ET DI	ÉCDADADII.	ITĆ.			
12.2	- Biodégradabilité:	EGNADADIL	<u>-11 C.</u>			
	Non disponible.					
	- Hydrolyse:					
	Non disponible Photodégradabilité:					
	Non disponible.					
12.3	POTENTIEL DE BIOA	ACCUMULAT	TION:			
	Il peut se bioaccumuler.					
	Bioaccumulation de composants individ	luels		logPow	BCF L/kg	Potenciel
12.4	MOBILITÉ DANS LE S				-	
	Non disponible					
	<u>Movilité</u>					
12.5	Non disponible	/ALLIATIONS	S PRT FT	VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 19	07/2006:)	
12.5	Non applicable (mélange			VI VB.(Almexe Alli da Regiement (OE) III. 10	<u>0112000.j</u>	
12.6	PROPRIÉTÉS PERTU			E ENDOCRINIEN:		
			nces aux pr	opriétés de perturbation endocrinienne identifiées	ou en cours d"évaluat	ion.
12.7	AUTRES EFFETS NE - Potentiel d'appauvris	·	la coucho (d'ozono:		
	- Fotentiel a appauvns	ssement ae i	ia coucile (<u>u ozone.</u>		
	- Potentiel de formatio	n photochim	nique d'ozo	one:		
	Non disponible.					
	<u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible.					
	1					



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Non dangereux

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales

	Decharge officiellement autorisee, en accord avec les regiementacions locales.
RUBRIQU	UE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:
	Non applicable
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:
	Non applicable
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:
	Transport par route (ADR 2025) et
	Transport par chemin de fer (RID 2025):
	Non réglementé
	<u>Transport voie maritime (IMDG 41-22):</u>
	Non réglementé
	Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):
	Non réglementé
	<u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u>
	Non réglementé
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE:
	Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
	Non applicable.
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:
	S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des
	récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:
	Non applicable.
RUBRIQI	UE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
	PÉOLEMENTATIONO// ÉGIOLATION PARTICULUÉRES À LA CUROTANCE QUALLMÉ ANCE EN MATIÈRE RE CÉCURITÉ

15.1 REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIÈRE DE SECURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u>

Non disponible.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



Version: 1 Date d'émission: 25/07/2025 Date d'impression: 25/07/2025

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP), Annexe III:

Non applicable.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2025).
- · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH)
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- · ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

<u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u>

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION: Version: 1 25/07/2025

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celuici.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.193 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).